

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

ATTIJARI LEASING

Siège social : Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac 1053 Tunis

La société Attijari Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2014. Ces états sont accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes M.Walid BEN AYED et M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2014 (Montants exprimés en dinar tunisien)

Désignation	Notes	30-juin 2014	30-juin 2013	30-juin 2013	31-déc 2013
			<u>Pro-forma</u>	<u>Publié</u>	
ACTIFS					
Caisse et avoirs auprès des banques	5	7 571 746	1 809 323	1 809 323	4 859 872
Créances sur la clientèle de Leasing	6	378 048 066	361 630 962 *	362 146 094	372 974 508
Acheteurs factorés	7	7 356 867	6 503 068	6 503 068	5 817 992
Portefeuille de placement	8	15 597 185	-	-	-
Portefeuille d'investissement	9	4 287 208	2 230 102	2 230 102	2 255 187
Valeurs immobilières	10	3 651 336	3 622 046	3 622 046	3 687 905
Autres actifs	11	4 464 723	7 227 640	7 227 640	7 068 996
TOTAL DES ACTIFS		420 977 131	383 023 142	383 538 273	396 664 459
PASSIFS					
Concours bancaires	12	17 662	3 765 241	3 765 241	2 784 731
Dettes envers la clientèle	13	6 892 902	9 061 569	9 061 569	6 203 126
Comptes courants des adhérents	7	1 444 698	1 341 916	1 341 916	1 377 845
Emprunts et dettes rattachées	14	364 064 105	312 504 008	312 504 008	333 421 623
Fournisseurs et comptes rattachés	15	12 152 545	20 047 600	20 047 600	17 068 240
Autres passifs	16	2 613 874	5 407 386	5 407 386	2 003 891
TOTAL DES PASSIFS		387 185 787	352 127 720	352 127 720	362 859 455
CAPITAUX PROPRES					
Capital social		21 250 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000
Réserves		6 225 403	4 213 297	4 213 297	4 204 825
Résultats reportés		3 750 179	3 093 536	3 093 536	3 093 536
Effets de modifications comptables		-	(551 800) *	-	(551 800)
Résultats de l'exercice		2 565 763	2 890 388 *	2 853 720	5 808 443
TOTAL DES CAITAUX PROPRES		33 791 344	30 895 421	31 410 553	33 805 004
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		420 977 131	383 023 142	383 538 273	396 664 459

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars tunisien)

Désignation	30-juin 2014	30-juin 2013	31-déc 2013
ENGAGEMENT DONNES	60 355 494	43 869 328	46 025 314
Engagements de financement en faveur de la clientèle	15 217 420	11 831 019	9 139 655
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	40 850 572	28 590 133	32 282 437
Engagements de factoring	4 287 502	3 448 176	4 603 222
ENGAGEMENTS RECUS	485 750 234	473 926 089	483 324 336
Garanties reçues	788 458	788 458	788 458
Intérêts à échoir sur contrats actifs	56 158 360	55 481 854	56 254 312
Valeurs des biens, objet le leasing	428 803 416	417 655 777	426 281 566
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	-	8 000 000	3 500 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	-	8 000 000	3 500 000

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars tunisien)

Désignation	Notes	30-juin 2014	30-juin 2013	30-juin 2013	31-déc 2013
			<u>Pro-forma</u>	<u>Publié</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Revenus de Leasing	18	17 345 969	15 730 441	15 730 441	32 667 646
Revenus de Factoring	19	362 596	352 683	352 683	690 474
TOTAL DES REVENUES		17 708 565	16 083 124	16 083 124	33 358 120
Autres produits d'exploitation	20	900 519	773 045	773 045	1 556 560
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		18 609 084	16 856 168	16 856 168	34 914 680
Charges financières nettes	21	(10 865 405)	(8 982 021)	(8 982 021)	(19 290 459)
Commissions encourues		(34 000)	(27 000)	(27 000)	(53 121)
Produits des placements	22	194 278	57 437	57 437	117 954
PRODUITS NETS		7 903 957	7 904 584	7 904 584	15 689 053
CHARGES D'EXPLOITATION					
Charges de personnel	23	(1 843 786)	(1 570 766)	(1 570 766)	(3 077 120)
Autres charges d'exploitation	24	(1 131 869)	(990 960)	(990 960)	(2 034 167)
Dotations aux amortissements	25	(148 879)	(153 672)	(153 672)	(308 944)
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		4 779 423	5 189 186	5 189 186	10 268 822

Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	26	(1 318 329)	(1 342 662) *	(1 379 330)	(2 852 763)
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	27	(446)	-	-	(1 921)
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 460 648	3 846 525	3 809 857	7 414 138
Autres gains ordinaires	28	220 255	313 677	313 677	426 061
Autres pertes ordinaires	29	(2 807)	(2 426)	(2 426)	(5 827)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 678 096	4 157 776	4 121 108	7 834 372
Impôt sur les bénéfices	30	(1 112 334)	(1 267 388)	(1 267 388)	(2 025 929)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 565 763	2 890 388	2 853 720	5 808 443
Effet des modifications comptables		-	(551 800)	-	(551 800)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 565 763	2 338 588	2 853 720	5 256 643
Résultat par action		1,207	1,360 *	1,343	2,733

(* Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DU 01 JANVIER AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars tunisien)

Désignation		30-juin 2014	30-juin 2013	31-déc 2013
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	120 847 260	115 201 672	231 067 254
Encaissements reçus des acheteurs factorés	32	9 462 199	9 088 226	19 391 442
Financements des adhérents	32	(10 523 878)	(8 893 270)	(18 105 722)
Décaissements pour financement de contrats de leasing	33	(111 495 176)	(118 534 328)	(234 219 428)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	34	(2 912 883)	(2 061 064)	(4 798 496)
Intérêts payés	35	(10 752 991)	(9 789 749)	(19 500 706)
Impôts et taxes payés	36	(767 602)	(2 356 643)	(4 134 890)
Restitution de TVA		-	3 538 310	3 538 311
Autres flux de trésorerie	37	(14 178 615)	9 541	(450 440)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(20 321 686)	(13 797 304)	(27 212 676)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	(112 310)	(118 864)	(385 141)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	214 165	261 740
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	39	(2 000 000)	(1 000 000)	(1 000 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(2 112 310)	(904 699)	(1 123 401)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				

Dividendes et autres distributions	40	(2 579 422)	-	(2 570 175)
Encaissements provenant des emprunts	14	84 547 662	126 323 521	147 401 482
Remboursement d'emprunts	14	(68 875 302)	(107 030 706)	(131 833 359)
Flux liés au financement à court terme	14	14 820 000	(7 510 000)	16 450 000
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		27 912 938	11 782 815	29 447 948
Variation de trésorerie		5 478 943	(2 919 188)	1 111 871
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	41	2 075 141	963 270	963 270
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	41	7 554 084	(1 955 918)	2 075 141

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La société « ATTIJARI LEASING » précédemment nommée « Général Leasing » est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 13 Décembre 1994 avec un capital initial de D : 5.000.000, divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 Mars 1999 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 25 Avril 2000 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 10.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 Décembre 2005 a décidé de porter le capital à D : 12.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Janvier 2008 a décidé de réduire le capital d'un montant de D : 3.750.000, pour absorber partiellement les pertes enregistrées et ce par réduction du nombre des titres existants en les portant de 1.250.000 actions à 875.000 actions.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à D : 21.250.000 par l'émission au pair de 1.250.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune et de modifier la dénomination sociale de la société de « GENERAL LEASING » à « ATTIJARI LEASING ».

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2014, à 21.250.000 Dinars composé de 2.125.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens immobiliers et mobiliers professionnels à usage industriel, agricole et de service.

En juillet 2002, un département de factoring est entré en exploitation. Cette activité a été agréée par la BCT en date du 18 Décembre 2000.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie, à ce titre, d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances n°2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi de finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

Ayant la qualité d'assujettie partielle, la société récupère, selon la règle de l'affectation ou selon le pourcentage de déduction, la TVA ayant grevé l'acquisition de ses immobilisations ou celle facturée par ses fournisseurs de biens et services.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA sur les opérations de leasing comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

L'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing, et ce, nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Attijari Leasing est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.
- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la société Attijari Leasing, arrêtés au 30 juin 2014, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la société Attijari Leasing et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la société Attijari Leasing sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire, et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leurs coûts d'acquisitions diminués du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette nouvelle approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique d'Attijari Leasing :

- a. la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b. les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

La société Attijari Leasing vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les garanties reçues de l'État Tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les dépôts de garanties ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI, l'AFT ou encore auprès des sociétés de développement touristique ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures ;
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge, autre que les bateaux pour lesquels une décote de 10% est appliquée par année d'âge ;
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Attijari Leasing.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie retenue est celle proposée par l'Annexe III à la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 et adaptée par ATTIJARI LEASING.

Elle se présente comme suit :

1. Le regroupement du portefeuille au sein de chaque sous-groupe par secteur d'activité :
 - a. Agriculture ;
 - b. BTP ;
 - c. Commerce ;
 - d. Industrie ;
 - e. Médical ;
 - f. Services ;
 - g. Tourisme ;
 - h. Transport.
2. La détermination pour chaque groupe de créances, d'un taux de migration moyen sur les années 2009 à 2012, TMMgi selon la formule suivante :

$$\text{TMMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}} \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;

- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;

- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3. Détermination d'un facteur scalaire par groupe de créances « FSgi » traduisant l'aggravation des risques en 2013. La formule de calcul est la suivante :

$$\text{FSgi} = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2013}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 du groupe i en 2012}}$$

4. Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions, la période retenue étant 2009-2012 :

$$\text{TPMgi} = \left(\sum_{N=1}^n \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel de l'année N}} \right) / n$$

Avec TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5. Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$\text{PCgi} = (\text{Engagements gi 0 et 1}) \times \text{TMMgi} \times \text{FSi} \times \text{TPMgi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

Les provisions additionnelles :

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans

- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans

- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard ne sont constatés en produits que lors de la présentation du client pour paiement.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

3-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Sont classés dans la catégorie des placements à long terme (Portefeuille d'investissement), les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées, sauf en ce qui concerne les titres SICAV.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-6 Valeurs immobilisées :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation.

Les immobilisations de la société sont amorties linéairement, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Construction	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	20,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

Note 4 : Présentation des états financiers

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

Conformément aux dispositions de la norme comptable 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de la période close le 30 juin 2013 ont été retraitées en proforma pour les besoins de la comparaison Comme suit :

Rubrique		30/06/2013 Publié	Retraitement	30/06/2013 Pro-forma
1/ RUBRIQUES DU BILAN	Notes			
Créances sur la clientèle de Leasing	6	362 146 094	(515 132)	361 630 962
TOTAL DES ACTIFS		383 538 273	(515 132)	383 023 142
Effets des modifications comptables	17	-	(551 800)	(551 800)
Résultat de l'exercice	17	2 853 720	36 668	2 890 388
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	17	31 410 553	(515 132)	30 895 421
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		383 538 273	(515 132)	383 023 142
2-RUBRIQUES DE L'ETAT DE RESULTAT				
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	26	(1 379 330)	36 668	(1 342 662)
Résultat d'exploitation		3 809 857	36 668	3 846 525
Résultat des activités ordinaires avant impôt		4 121 108	36 668	4 157 776
Résultat de l'exercice		2 853 720	36 668	2 890 388
Résultat par action		1,343	0,017	1,360

NOTE 5 : CAISSES ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des caisses et avoirs auprès des banques est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Banques	7 570 909	1 809 061	4 859 872
- Caisses	837	262	-
Total	7 571 746	1 809 323	4 859 872

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELE DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	2014	30 juin	2013	31 décembre
		2013	2013	2013
		Pro-forma	Publié	
- Créances de leasing	375 726 988	354 503 767	354 503 767	370 478 478
- Impayés	31 220 792	28 347 237	28 347 237	30 022 455
- Effets impayés et à l'encaissement	49 981	434 113	434 113	76 776
- Intérêts échus et différés	(1 818 418)	(1 714 224)	(1 714 224)	(1 728 980)
- Créances sur contrats en instance de mise en force	3 939 254	8 963 876	8 963 876	4 315 401
Total brut	409 118 597	390 534 769	390 534 769	403 164 130
- Provisions pour dépréciation des encours	(9 624 553)	(8 482 682)	(8 482 682)	(9 293 135)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(15 897 770)	(14 956 712)	(14 956 712)	(15 411 225)
- Provisions additionnelles	(515 132)	(515 132) *	-	(515 132)
- Provisions collectives	(1 520 467)	(1 497 553)	(1 497 553)	(1 520 467)
- Provisions pour différence d'encours	(169 530)	(169 530)	(169 530)	(169 530)
- Provisions pour dépréciation des effets impayés	(44 249)	(44 249)	(44 249)	(44 249)
- Produits réservés	(3 298 829)	(3 237 949)	(3 237 949)	(3 235 884)
Total des provisions et produits réservés	(31 070 530)	(28 903 807)	(28 388 675)	(30 189 622)
Total net	378 048 066	361 630 962	362 146 094	372 974 508

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

Les mouvements enregistrés sur les créances de leasing, durant la période sont indiqués ci-après :

Solde au 31 Décembre 2013	374 793 879
Additions de la période	
- Investissements	93 687 635
- Relocations	4 166 451
Retraits de la période	
- Remboursement des créances échues	(83 722 590)
- Remboursement anticipé de créances	(5 322 314)
- Remboursement des valeurs résiduelles	(1 047)
- Relocations	(3 714 161)
- Radiations de créances	(221 611)
Solde au 30 juin 2014	379 666 242

Analyse par maturité

L'encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Paiements minimaux sur contrats actifs (a)	<u>414 107 482</u>	<u>394 307 275</u>	<u>410 832 449</u>
A recevoir dans moins d'un an	154 685 001	147 534 027	158 028 706
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	251 071 299	239 406 140	244 018 247
A recevoir dans plus de 5 ans	8 351 182	7 367 108	8 785 496
Produits financiers non acquis (b)	<u>56 158 360</u>	<u>55 481 854</u>	<u>56 254 312</u>
A recevoir dans moins d'un an	27 002 971	26 005 754	26 770 058
A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	28 120 912	28 574 699	28 508 380
A recevoir dans plus de 5 ans	1 034 477	901 400	975 874
Encours contrats actifs (1) = (a)- (b)	<u>357 949 122</u>	<u>338 825 420</u>	<u>354 578 137</u>
Créances en instance de mise en force (2)	<u>3 939 254</u>	<u>8 963 876</u>	<u>4 315 401</u>
Créances échues (3)	<u>448 141</u>	<u>140 082</u>	<u>297 114</u>
Contrats suspendus (ordinaire) (4)	<u>577 516</u>	<u>1 060 944</u>	<u>756 353</u>
Contrats suspendus (contentieux) (5)	<u>16 752 208</u>	<u>14 477 320</u>	<u>14 846 875</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	<u>379 666 242</u>	<u>363 467 643</u>	<u>374 793 879</u>

ANALYSE PAR CLASSE					
A	B 1	B 2	B 3	B 4	TOTAL
Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
239 460 395	110 682 292	5 079 508	3 793 931	16 605 397	375 621 523
Impayés 54 461	9 325 772	1 273 983	1 634 279	18 932 298	31 220 792
Contrats en instance de mise en force 3 619 808	75 446	-	-	244 000	3 939 254
243 134 664	120 083 510	6 353 491	5 428 210	35 781 695	410 781 568
Avances reçues (*) (5 330 835)	(10 512)	(61 247)	(8 249)	(1 482 058)	(6 892 902)
237 803 829	120 072 997	6 292 244	5 419 961	34 299 636	403 888 666
14 579 846	637 574	-	-	-	15 217 420
252 383 675	120 710 571	6 292 244	5 419 961	34 299 636	419 106 086
Produits réservés -	-	(167 299)	(228 712)	(2 902 818)	(3 298 829)
Provisions sur encours financiers -	-	(41 123)	(21 631)	(9 561 797)	(9 624 553)
Provisions sur impayés -	-	(134 516)	(431 903)	(15 331 351)	(15 897 770)
Provisions additionnelles -	-	-	-	(515 132)	(515 132)
TOTAL DE LA COUVERTURE -	-	(342 939)	(682 247)	(28 311 097)	(29 336 283)
ENGAGEMENTS NETS 252 383 675	120 710 571	5 949 305	4 737 714	5 988 539	389 769 803

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	1,50%	1,29%	8,18%
	10,98%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2013	11,10%
---	--------

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	5,45%	12,59%	82,54%
	63,76%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2013	62,90%
---	--------

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : ACHETEURS FACTORES

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Comptes des acheteurs factorés	7 112 458	6 853 833	6 193 732
- Effets à l'encaissement	974 962	402 538	364 814
<u>Sous Total (A)</u>	<u>8 087 421</u>	<u>7 256 372</u>	<u>6 558 545</u>
- Provisions	(653 765)	(693 924)	(668 856)
- Agios réservés	(76 789)	(59 380)	(71 698)
<u>Total des provisions</u>	<u>(730 554)</u>	<u>(753 304)</u>	<u>(740 554)</u>
<u>Total net</u>	<u>7 356 867</u>	<u>6 503 068</u>	<u>5 817 992</u>
Comptes des adhérents			
- Fonds de garantie	1 444 698	1 341 916	1 377 845
<u>Sous total (B)</u>	<u>1 444 698</u>	<u>1 341 916</u>	<u>1 377 845</u>
<u>Encours de Financement des adhérents (A) - (B)</u>	<u>6 642 722</u>	<u>5 914 456</u>	<u>5 180 701</u>

Analyse et classification des créances sur la clientèle

Les engagements de la société, sur la base de la classification arrêtée au 30/06/2014 se présentent comme suit :
(Montants exprimés en dinars)

Rubrique	A	B 1	B 4	TOTAL
Comptes des acheteurs factorés (*)	6 111 192	171 501	837 409	7 120 102
Valeurs à l'encaissement	960 962	-	14 000	974 962
Fonds de garantie (**)	(1 295 202)	(30 000)	(120 854)	(1 446 056)
ENGAGEMENTS BILAN	5 776 953	141 501	730 554	6 649 008
ENGAGEMENTS HORS BILAN	4 182 056	105 446	-	4 287 502
TOTAL ENGAGEMENTS	9 959 008	246 947	730 554	10 936 510
Produits réservés	-	-	76 789	76 789
Provisions	-	-	653 765	653 765
TOTAL PROVISIONS ET AGIOS RESERVES	-	-	730 554	730 554
ENGAGEMENTS NETS	9 959 008	246 947	-	10 205 955
Ratio des actifs non performants au 30 juin 2014			6,68%	
Ratio des actifs non performants de 2013			7,56%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 30 juin 2014			100%	
Ratio de couverture par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2013			100%	

(*) Le total général des acheteurs factorés excède celui comptable pour 7 643 DT.

(**) Le total général des fonds de garantie excède celui comptable de 1 358 DT.

NOTE 8 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

L'analyse du portefeuille placement se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Titres SICAV (Attijari Obligataire Sicav)	15 597 185	-	-
<u>Total</u>	<u>15 597 185</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Titres immobilisés	176 400	176 400	176 400
- Fonds de placements à capital risque (Attijari Sicar)	4 110 808	2 053 702	2 078 787
<u>Total</u>	<u>4 287 208</u>	<u>2 230 102</u>	<u>2 255 187</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2014 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'action</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>% détention</u>
- Attijari Sicar	1 764	100,000	176 400	0,67%

NOTE 10 : VALEURS IMMOBILISEES

Au 30 juin 2014, cette rubrique totalisant 3 651 336 DT contre 3 687 905 DT à l'issue de l'exercice précédent, s'analyse comme il est indiqué dans le tableau suivant :

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisitions	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotations de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	224 494	5 100	-	229 594	196 837	8 644	-	205 481	24 113
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>		<u>224 494</u>	<u>5 100</u>	<u>-</u>	<u>229 594</u>	<u>196 837</u>	<u>8 644</u>	<u>-</u>	<u>205 481</u>	<u>24 113</u>
Terrain	-	949 160	-	-	949 160	-	-	-	-	949 160
Construction	5,0%	3 403 650	-	-	3 403 650	1 215 538	85 091	-	1 300 629	2 103 021
Matériel de transport	20,0%	292 882	20 900	-	313 782	203 477	18 201	-	221 678	92 104
Installations générales	10,0%	515 500	64 168	-	579 668	228 709	19 858	-	248 567	331 101
Mobilier de bureau	20,0%	204 017	11 431	-	215 449	170 522	7 851	-	178 374	37 075
Matériel informatique	33,3%	202 915	10 711	-	213 626	185 007	9 233	-	194 240	19 386
Immobilisations hors exploitation		95 377	-	-	95 377	-	-	-	-	95 377
<u>Total des immobilisations corporelles</u>		<u>5 663 500</u>	<u>107 210</u>	<u>-</u>	<u>5 770 711</u>	<u>2 003 253</u>	<u>140 235</u>	<u>-</u>	<u>2 143 487</u>	<u>3 627 223</u>
TOTAUX		5 887 995	112 310	-	6 000 305	2 200 090	148 879	-	2 348 969	3 651 336

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Frais d'émission des emprunts	534 699	412 165	496 992
- Dépôts et cautionnements versés	44 616	44 616	44 616
- Fournisseurs de biens, objets de contrats de leasing, avances et acomptes	30 226	29 744	30 210
- Avances et acomptes au personnel	249 848	214 371	247 035
- Autres créances sur le personnel	3 009	3 009	3 009
- Etat, TCL en cours de restitution	133 515	133 515	133 515
- Etat, crédit de TVA	3 014 810	5 646 707	4 595 679
- Etat, Report IS	-	-	340 915
- Etat, Ristourne TFP	-	2 161	-
- Frais de syndic	1 389	1 389	1 389
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré	236 494	442 426	953 900
- Remboursement assurance groupe	-	2 731	2 970
- Prestataires Assurances	-	-	76 295
- Autres comptes débiteurs	381 972	467 640	443 387
- Produits à recevoir	165 269	233 780	132 755
- Compte d'attente	-	2 053	-
- Charges constatées d'avance	98 984	111 248	59 372
Total brut	4 894 830	7 747 555	7 562 040
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(430 107)	(519 914)	(493 044)
Total net	4 464 723	7 227 640	7 068 996

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	932 163	140 416	1 072 579	435 171	102 710	537 880	534 699
TOTAUX		932 163	140 416	1 072 579	435 171	102 710	537 880	534 699

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Banques, découverts	17 662	3 765 241	2 784 731
Total	17 662	3 765 241	2 784 731

NOTE 13 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Avances et acomptes reçus des clients	6 892 902	9 061 569	6 203 126
Total	6 892 902	9 061 569	6 203 126

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Emprunts			
- Banques locales	133 687 975	150 308 194 *	145 520 409
- Banques étrangères	18 276 346	2 199 939	6 998 151
- Emprunts obligataires	130 163 480	99 672 000	113 936 880
- Certificats de leasing	52 250 000	32 000 000 *	36 000 000
- Billets de trésorerie	24 770 000	24 240 000	26 200 000
Total emprunts	359 147 801	308 420 133	328 655 440
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 424 478	1 388 968	1 189 003
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	74 375	19 300	42 474
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	3 148 296	2 641 766	3 571 333
- Intérêts courus sur billets de trésorerie et certificats de leasing	634 368	176 765	247 659
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(365 213)	(142 925)	(284 286)
Total dettes rattachées	4 916 303	4 083 875	4 766 183
Total général	364 064 105	312 504 007	333 421 623

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	145 520 409	47 500 000	59 332 434	133 687 975	64 635 937	69 052 038
* attijari bank 8	1 378 355	-	539 443	838 912	-	838 912
* attijari bank 9	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
* attijari bank 10	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
* attijari bank 11	1 644 344	-	532 356	1 111 988	-	1 111 988
* attijari bank 12	1 019 013	-	674 533	344 480	-	344 480
* attijari bank 13	1 019 036	-	674 549	344 487	-	344 487
* attijari bank 14	1 019 043	-	674 553	344 490	-	344 490
* attijari bank 15	1 018 203	-	673 969	344 234	-	344 234
* attijari bank 16	1 875 000	-	625 000	1 250 000	-	1 250 000
* attijari bank 17	1 875 000	-	625 000	1 250 000	-	1 250 000
* attijari bank 18	2 750 000	-	500 000	2 250 000	1 250 000	1 000 000
* attijari bank 19	3 250 000	-	500 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
* attijari bank 20	3 500 000	-	500 000	3 000 000	2 000 000	1 000 000
* attijari bank 21	7 500 000	-	1 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
* attijari bank 22	12 500 000	-	2 500 000	10 000 000	5 000 000	5 000 000
* attijari bank 23	1 098 145	-	207 726	890 419	457 516	432 903
* attijari bank 24	13 750 000	-	2 500 000	11 250 000	6 250 000	5 000 000
* attijari bank 25	-	5 000 000	-	5 000 000	3 000 000	2 000 000
* attijari bank 26	-	10 000 000	-	10 000 000	9 000 000	1 000 000
* Crédit direct ATTIJARI BANK	25 000 000	20 000 000	30 000 000	15 000 000	-	15 000 000
TOTAL ATTIJARI BANK	83 196 139	35 000 000	43 727 129	74 469 010	33 207 516	41 261 493
* A1 Baraka Bank CMT1	357 392	-	357 392	-	-	-
* A1 Baraka Bank CMT2	357 392	-	357 392	-	-	-
* A1 Baraka Bank CMT3	352 398	-	173 702	178 696	-	178 696
* A1 Baraka Bank CMT4	1 057 194	-	521 106	536 088	-	536 088
* A1 Baraka Bank CMT5	704 796	-	347 404	357 392	-	357 392
* A1 Baraka Bank CMT6	704 796	-	347 404	357 392	-	357 392
* A1 Baraka Bank CMT7	1 042 491	-	337 695	704 796	-	704 796
* A1 Baraka Bank CMT8	781 868	-	253 271	528 597	-	528 597
* A1 Baraka Bank CMT9	685 374	-	164 129	521 246	178 696	342 550
* A1 Baraka Bank CMT10	685 374	-	164 129	521 246	178 696	342 550
* A1 Baraka Bank CMT11	1 690 805	-	318 471	1 372 334	706 443	665 891
* A1 Baraka Bank CMT12	845 402	-	159 235	686 167	353 222	332 945
* A1 Baraka Bank CMT13	760 862	-	143 312	617 550	317 900	299 651
* A1 Baraka Bank CMT14	676 322	-	127 388	548 934	282 577	266 356
* A1 Baraka Bank CMT15	507 822	-	95 174	412 648	212 921	199 728
* A1 Baraka Bank CMT16	1 000 000	-	153 630	846 370	523 969	322 401
* A1 Baraka Bank CMT17	1 000 000	-	153 630	846 370	523 969	322 401
TOTAL AL BARAKA BANK	13 210 289	-	4 174 464	9 035 825	3 278 392	5 757 432

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* AMEN-BANK 6	2 202 337	-	376 310	1 826 027	1 042 453	783 575
* AMEN-BANK 7	2 199 025	-	375 744	1 823 281	1 040 885	782 396
* AMEN-BANK 11	625 000	-	625 000	-	-	-
* AMEN-BANK 12	625 000	-	625 000	-	-	-
* AMEN-BANK 13	937 500	-	312 500	625 000	-	625 000
* AMEN-BANK 14	937 500	-	312 500	625 000	-	625 000
* AMEN-BANK 15	800 000	-	266 667	533 333	-	533 333
* AMEN-BANK 16	933 333	-	266 667	666 667	133 333	533 333
* AMEN-BANK 17	437 500	-	125 000	312 500	62 500	250 000
* AMEN-BANK 18	1 875 000	-	250 000	1 625 000	1 125 000	500 000
* AMEN-BANK 19	1 500 000	-	200 000	1 300 000	900 000	400 000
* AMEN-BANK 20	400 000	-	50 000	350 000	250 000	100 000
* AMEN-BANK 21	1 868 202	-	176 997	1 691 205	1 319 108	372 097
* AMEN-BANK 22	471 165	-	44 591	426 575	332 797	93 777
* AMEN-BANK 23	1 919 509	-	174 290	1 745 219	1 378 718	366 501
* AMEN-BANK 24	1 919 865	-	174 323	1 745 542	1 378 974	366 569
* AMEN-BANK 25	-	3 500 000	223 972	3 276 028	2 555 831	720 197
* AMEN-BANK 26	-	2 000 000	-	2 000 000	-	2 000 000
TOTAL AMEN BANK	19 650 937	5 500 000	4 579 559	20 571 378	11 519 598	9 051 779
* BANQUE DE TUNISIE	1 714 284	-	-	1 714 284	1 142 855	571 429
* BANQUE DE TUNISIE	2 035 650	-	214 300	1 821 350	1 392 750	428 600
* BANQUE DE TUNISIE	1 428 000	-	143 000	1 285 000	999 000	286 000
* BANQUE DE TUNISIE	-	4 000 000	200 000	3 800 000	3 000 000	800 000
TOTAL BANQUE DE TUNISIE	5 177 934	4 000 000	557 300	8 620 634	6 534 605	2 086 029
* BIAT	2 386 944	-	369 351	2 017 593	1 248 103	769 490
* BIAT	2 250 000	-	500 000	1 750 000	750 000	1 000 000
* BIAT	2 105 263	-	526 316	1 578 947	526 316	1 052 632
TOTAL BIAT	6 742 207	-	1 395 667	5 346 540	2 524 419	2 822 121
* ABC1	1 250 000	-	-	1 250 000	-	1 250 000
* ABC2	1 500 000	-	500 000	1 000 000	-	1 000 000
* ABC4	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* ABC5	2 062 500	-	375 000	1 687 500	937 500	750 000
* ABC6	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
TOTAL ABC	7 812 500	3 000 000	3 875 000	6 937 500	937 500	6 000 000
* BH	4 080 403	-	323 314	3 757 088	3 083 906	673 183
TOTAL BH	4 080 403	-	323 314	3 757 088	3 083 906	673 183
* ATB	3 750 000	-	500 000	3 250 000	2 250 000	1 000 000
* ATB 2	1 900 000	-	200 000	1 700 000	1 300 000	400 000
TOTAL ATB	5 650 000	-	700 000	4 950 000	3 550 000	1 400 000

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>BANQUES ETRANGERES</u>	6 998 151	11 893 062	614 868	18 276 346	17 862 544	413 801
* BAD 1	4 723 521	-	-	4 723 521	4 723 521	-
* BAD 2	1 245 961	-	-	1 245 961	1 245 961	-
<u>TOTAL BAD</u>	5 969 482	-	-	5 969 482	5 969 482	-
* BEI 2	208 469	-	208 469	-	-	-
* BEI 3	375 772	-	186 118	189 654	-	189 654
* BEI 4	444 428	-	220 281	224 147	-	224 147
* BEI 5	-	11 893 062	-	11 893 062	11 893 062	-
<u>TOTAL BEI</u>	1 028 669	11 893 062	614 868	12 306 863	11 893 062	413 801

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 01/09	20 000 000	-	-	20 000 000	-	20 000 000
* Emprunt obligataire 01/2010 F	3 500 000	-	-	3 500 000	1 750 000	1 750 000
* Emprunt obligataire 01/2010 V	8 500 000	-	-	8 500 000	4 250 000	4 250 000
* Emprunt obligataire 01/2011 F	22 800 000	-	5 700 000	17 100 000	11 400 000	5 700 000
* Emprunt obligataire 01/2011 V	1 200 000	-	300 000	900 000	600 000	300 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG B	9 312 000	-	2 328 000	6 984 000	4 656 000	2 328 000
* Emprunt obligataire 01/2012 CATEG C	8 360 000	-	-	8 360 000	6 688 000	1 672 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG A	2 376 000	-	-	2 376 000	1 782 000	594 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG B	11 064 000	-	-	11 064 000	8 298 000	2 766 000
* Emprunt obligataire 02/2012 CATEG C	2 742 880	-	-	2 742 880	2 285 760	457 120
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG A	2 500 000	-	-	2 500 000	2 000 000	500 000
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG B	18 292 000	-	600 000	17 692 000	14 033 600	3 658 400
* Emprunt obligataire 01/2013 CATEG C	3 290 000	-	-	3 290 000	3 290 000	-
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG B	-	15 204 600	-	15 204 600	12 163 680	3 040 920
* Emprunt obligataire 01/2014 CATEG C	-	9 950 000	-	9 950 000	9 950 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	113 936 880	25 154 600	8 928 000	130 163 480	83 147 040	47 016 440
<u>AUTRES EMPRUNTS</u>						
* Certificats de Leasing	36 000 000	88 250 000	72 000 000	52 250 000	-	52 250 000
* BILLETS DE TRESORERIE	26 200 000	46 570 000	48 000 000	24 770 000	-	24 770 000
TOTAL DES AUTRES EMRUNTS	62 200 000	134 820 000	120 000 000	77 020 000	-	77 020 000
TOTAL GENERAL	328 655 440	219 367 662	188 875 302	359 147 800	165 645 521	193 502 279

NOTE 15 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
<i>Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats	866 270	4 136 467	2 628 601
- Effets à payer	11 286 274	15 911 133	14 439 639
<u>Sous total</u>	<u>12 152 545</u>	<u>20 047 600</u>	<u>17 068 240</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>12 152 545</u>	<u>20 047 600</u>	<u>17 068 240</u>

NOTE 16 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Personnel, rémunérations dues	26 326	26 326	26 326
- Personnel, autres charges à payer	147 182	141 670	142 987
- Etat, retenues sur salaires	18 758	17 651	38 075
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	398 504	340 382	360 595
- Etat, impôts sur les bénéfices	158 992	481 011	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	50 546	23 656	29 466
- Etat, TCL à payer	11 472	10 768	11 070
- Actionnaires dividendes à payer	-	2 550 000	-
- C.N.S.S	157 538	123 882	129 390
- CAVIS	19 504	10 114	12 730
- Autres comptes créditeurs	8 369	1 289	381
- Provisions sur jetons de présence à payer	42 000	42 000	42 000
- Diverses charges à payer	742 336	965 656	768 517
- Compte d'attente	163 840	126 431	162 897
- Prestataires Assurances	365 849	356 043	-
- Caisse de compensation	38 601	-	2 385
- Produits constatés d'avance	85 620	85 998	76 827
- Prestataires de services	110 229	42 076	135 701
- Retenue de garantie	16 385	15 866	13 439
- Remboursement assurance	272	-	-
- Provisions pour passifs et charges	51 551	46 566	51 105
<u>Total</u>	<u>2 613 874</u>	<u>5 407 386</u>	<u>2 003 891</u>

NOTE 17 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2014	30 juin 2013	2013	31 décembre 2013
			Pro-forma	Publié	
- Capital social	(A)	21 250 000	21 250 000	21 250 000	21 250 000
- Réserve légale	(B)	2 125 000	2 125 000	2 125 000	2 125 000
- Réserve spéciale de réinvestissement	(C)	4 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
- Réserve pour fonds social		100 403	88 297	88 297	79 825
- Effets de modifications comptables		-	(551 800) *	-	(551 800)
- Résultats reportés		3 750 179	3 093 536	3 093 536	3 093 536
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		31 225 582	28 005 033	28 556 833	27 996 561
Résultat de l'exercice		2 565 763	2 890 388 *	2 853 720	5 808 443
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	33 791 344	30 895 421	31 410 553	33 805 004
Résultat par action:					
Résultat de la période (1)		2 565 763	2 890 388	2 853 720	5 808 443
Nombre d'actions (2)		2 125 000	2 125 000	2 125 000	2 125 000
Résultat par action (1) / (2)	(D)	1,207	1,360 *	1,343	2,733

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2014 à la somme de 21.250.000 Dinars divisé en 2.125.000 actions de 10 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales.

La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(C) Cette réserve a été constituée par prélèvement sur les résultats, elle englobe les bénéfices réinvestis et ayant fait l'objet d'un dégrèvement fiscal.

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 17 : Capitaux propres (suite)

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
ARRETE AU 30 JUIN 2014
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2012 publié	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	-	787 971	5 905 565	31 118 536
Modifications Comptables					(602 011)		50 211	(551 800)
Solde au 31 Décembre 2012 en proforma	21 250 000	2 125 000	1 000 000	50 000	(602 011)	787 971	5 955 776	30 566 736
Effets modifications comptables					50 211		(50 211)	-
Affectations approuvées par l'AGO du 29/06/2013			1 000 000	50 000		4 855 565	(5 905 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012						(2 550 000)		(2 550 000)
Divers				(20 175)				(20 175)
Résultat au 31 décembre 2013							5 808 443	5 808 443
Solde au 31 Décembre 2013	21 250 000	2 125 000	2 000 000	79 825	(551 800)	3 093 536	5 808 443	33 805 004
Affectations approuvées par l'AGO du 27/05/2014			2 000 000	50 000	551 800	3 206 643	(5 808 443)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2013						(2 550 000)		(2 550 000)
Divers				(29 422)				(29 422)
Résultat au 30 juin 2014							2 565 763	2 565 763
Solde au 30 JUIN 2014	21 250 000	2 125 000	4 000 000	100 403	-	3 750 179	2 565 763	33 791 344

NOTE 18 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
Intérêts conventionnels	16 750 013	15 296 592	31 728 109
Intérêts intercalaires	31 220	18 649	56 507
Intérêts de retard	647 304	475 058	988 832
<u>Total intérêts de crédits bail</u>	<u>17 428 536</u>	<u>15 790 299</u>	<u>32 773 448</u>
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(443 730)	(373 478)	(565 804)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	361 163	313 620	460 002
<u>Variation des produits réservés</u>	<u>(82 567)</u>	<u>(59 858)</u>	<u>(105 802)</u>
<u>Total des revenus de leasing</u>	<u>17 345 969</u>	<u>15 730 441</u>	<u>32 667 646</u>

NOTE 19 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus de Factoring se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Commissions de factoring	127 477	121 289	215 652
- Intérêts de financement	235 118	231 394	474 822
<u>Total revenus de factoring</u>	<u>362 596</u>	<u>352 683</u>	<u>690 474</u>

NOTE 20 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	213 648	227 510	385 758
- Commissions d'assurance	-	25 000	25 000
- Frais divers sur dossiers	684 155	520 535	1 144 017
- Autres produits d'exploitation	2 716	-	1 784
<u>Total des autres produits d'exploitation</u>	<u>900 519</u>	<u>773 045</u>	<u>1 556 560</u>

NOTE 21 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Intérêts des emprunts obligataires	3 344 280	2 971 092	6 143 938
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	4 661 635	4 032 059	8 452 560
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	201 067	105 448	323 634
- Dotations aux résorptions des frais d'émission d'emprunts	102 710	96 243	190 621
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>8 309 692</u>	<u>7 204 842</u>	<u>15 110 753</u>
- Intérêts des comptes courants	362 626	125 905	581 887
- Intérêts sur opérations de financement	2 193 087	1 651 274	3 597 819
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>2 555 713</u>	<u>1 777 179</u>	<u>4 179 707</u>
<u>Total général</u>	<u>10 865 405</u>	<u>8 982 021</u>	<u>19 290 459</u>

NOTE 22 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dividendes sur titres immobilisés	6 174	6 174	6 174
- Dividendes sur titres SICAV	408 000	-	-
- Plus values latentes sur titres immobilisées	32 022	26 405	51 489
- Moins values réalisés sur cession de titres SICAV	(70 780) *	-	-
- Moins values latentes sur titres SICAV	(233 275) *	-	-
- Intérêts des comptes courants	52 137	24 859	60 291
Total	194 278	57 437	117 954

(*) Ces moins values ont été constatées sur les titres SICAV suite au détachement des coupons de dividendes y afférents.

NOTE 23 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Salaires et compléments de Salaires	1 327 037	1 021 057	2 112 544
- Rémunérations du personnel détaché	220 304	224 950	390 275
- Charges connexes aux salaires	9 974	17 200	21 395
- Cotisations de sécurité sociale sur salaires	249 478	182 961	374 058
- Autres charges sociales	56 978	148 105	215 045
- Transfert de charges	(19 985)	(23 507)	(36 198)
Total	1 843 786	1 570 766	3 077 120

NOTE 24 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Achat de matières et fournitures	57 096	82 277	141 264
<u>Total des achats</u>	<u>57 096</u>	<u>82 277</u>	<u>141 264</u>
- Locations	17 971	36 958	68 115
- Charges locatives et de copropriété	23 878	19 436	40 075
- Entretiens et réparations	33 520	38 139	87 544
- Primes d'assurances	58 896	51 646	96 736
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	8 500	6 900	16 807
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>142 764</u>	<u>153 079</u>	<u>309 278</u>
- Formations	23 185	25 153	38 555
- Personnel extérieur à l'entreprise	31 536	13 128	33 435
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	239 747	156 073	294 260
- Publicités, publications, relations publiques	58 641	53 668	81 095
- Transports	17 351	15 336	31 244
- Déplacements, missions et réceptions	20 248	10 341	20 564
- Frais postaux et de télécommunications	89 706	89 222	189 658
- Services bancaires et assimilés	203 517	138 350	407 994
- Documentations	2 205	2 185	5 234
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>686 136</u>	<u>503 456</u>	<u>1 102 039</u>
- Jetons de présence	33 000	21 000	42 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>33 000</u>	<u>21 000</u>	<u>42 000</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	40 242	30 525	62 949
- T.C.L	65 699	60 151	124 499
- Droits d'enregistrement et de timbres	102 152	134 527	245 655
- Autres impôts et taxes	4 780	5 947	6 483
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>212 873</u>	<u>231 149</u>	<u>439 586</u>
<u>Total général</u>	<u>1 131 869</u>	<u>990 960</u>	<u>2 034 167</u>

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements se détaillent ainsi :

	30 juin		31 décembre
	2014	2013	2013
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	8 644	10 569	21 791
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	140 235	143 103	287 152
<u>Total</u>	<u>148 879</u>	<u>153 672</u>	<u>308 944</u>

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	2014	30 juin 2013	2013	31 décembre 2013
		Pro-forma	Publié	
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances	2 421 847	2 070 726	2 070 726	4 316 545
- Reprises sur provision additionnelles	-	(36 668) *	-	(36 668)
- Dotations aux provisions collectives	-	-	-	22 914
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(978 441)	(654 121)	(654 121)	(1 382 481)
- Créances radiées	645 064	916 102	916 102	1 238 683
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(625 442)	(821 961)	(821 961)	(1 098 708)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(19 622)	(90 966)	(90 966)	(138 975)
- Reprises sur les provisions affectées aux comptes adhérents	(15 091)	(40 450)	(40 450)	(65 518)
- Encaissement sur créances radiées	(109 986)	-	-	(3 029)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	1 318 329	1 342 662	1 379 330	2 852 763

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (cf. Note 4)

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

Les dotations nettes aux provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
	- Dotations aux provisions pour risques et charges	446	-
- Reprises sur provision des autres actifs	(62 937)	-	(2 618)
- Pertes sur autres actifs	62 937	-	-
Total	446	-	1 921

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
	- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	33 782
- Revenus des immeubles	21 781	21 781	43 560
- Autres produits locatifs	5 085	6 000	10 169
- Apurement de comptes	187 155	121 767	205 728
- Autres produits	6 234	130 348	129 967
Total	220 255	313 677	426 061

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
	- Charges nettes sur cessions d'immobilisations propres	-	2 000
- Apurement de comptes	-	426	2 618
- Autres	2 807	-	783
Total	2 807	2 426	5 827

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2014 est calculé en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux d'impôt annuel effectif moyen pondéré et en tenant compte des réinvestissements à réaliser.

NOTE 31 : ENCAISSEMENT RECUS DES CLIENTS

			30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
	Notes				
- Impayés sur créances de leasing en début de période	+	6	30 022 455	28 549 053	28 549 053
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	-	6	(31 220 792)	(28 347 237)	(30 022 455)
- Effets impayés et à l'encaissement en début de période	+	6	76 776	81 959	81 959
- Effets impayés et à l'encaissement en fin de période	-	6	(49 981)	(434 113)	(76 776)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	-	13	(6 203 126)	(8 032 790)	(8 032 790)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	+	13	6 892 902	9 061 569	6 203 126
- Plus ou moins values sur relocation	+ ou -	6	(452 290)	280 499	(1 504)
- Intérêts constatés d'avance en début de période	-	6	(1 728 980)	(1 565 563)	(1 565 563)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	+	6	1 818 418	1 714 224	1 728 980
- TVA collectée	+		14 664 337	13 515 999	28 045 298
- Loyers encaissés	+	6 & 18	100 503 822	94 322 571	193 661 346
- Intérêts de retard	+	18	647 304	475 058	988 832
- Créances virées en Pertes	-	26	(645 064)	(916 102)	(1 238 683)
- Encours financiers virées en pertes	+	6	221 611	267 399	453 245
- Commissions encourues	-		(34 000)	(27 000)	(53 121)
- Remboursement des valeurs résiduelles	+	6	1 047	12 020	15 012
- Encaissement sur créances radiées	+	26	109 986	-	3 029
- Consolidations	-	6	-	(57 376)	(94 160)
- Remboursements anticipés	+	6	5 322 314	5 553 458	10 890 867
- Produits sur Cessions anticipées	+	20	213 648	227 510	385 758
- Autres produits d'exploitation	+	20	686 872	520 535	1 145 801
<u>Encaissements reçus des clients</u>			<u>120 847 260</u>	<u>115 201 672</u>	<u>231 067 254</u>

NOTE 32 : ENCAISSEMENT RECUS DES ACHETEURS FACTORES

			30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
	Notes				
- Encours de Financement des adhérents en début de période	+	7	5 180 701	5 732 006	5 732 006
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	-	7	(6 642 722)	(5 914 456)	(5 180 701)
- Produits constatés d'avance en début de période	-	16	(76 827)	(67 116)	(67 116)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	16	85 620	85 998	76 827
- Revenus du factoring	+	19	362 596	352 683	690 474
- Variations des agios réservés	-	7	5 091	(16 218)	(3 900)
- Financement des adhérents	+		10 523 878	8 893 270	18 105 722
- TVA collectée	+		23 862	22 060	38 131
<u>Encaissements reçus des acheteurs factorés</u>			<u>9 462 199</u>	<u>9 088 226</u>	<u>19 391 442</u>

NOTE 33 : DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	+ 15	17 068 240	20 741 604	20 741 604
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	- 15	(12 152 545)	(20 047 600)	(17 068 240)
- Fournisseurs, avances en début de période	- 11	(30 210)	(30 210)	(30 210)
- Fournisseurs, avances en fin de période	+ 11	30 226	29 744	30 210
- Investissements pour financement de contrats de leasing	+ 6	93 687 635	104 603 550	204 006 646
- TVA sur Investissements	+ 6	12 891 831	13 237 239	26 539 418
<u>Décaissements pour financement de contrats de leasing</u>		<u>111 495 176</u>	<u>118 534 328</u>	<u>234 219 428</u>

NOTE 34 : SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Prestataires Assurances en début de période	- 11	(76 295)	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+ 11	-	-	76 295
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- 11	(250 044)	(200 770)	(200 770)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ 11	252 857	217 380	250 044
- Charges constatées d'avance en début de période	- 11	(59 372)	(119 591)	(119 591)
- Charges constatées d'avance en fin de période	+ 11	98 984	111 248	59 372
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ 16	26 326	26 326	26 326
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- 16	(26 326)	(26 326)	(26 326)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ 16	142 987	126 047	126 047
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- 16	(147 182)	(141 670)	(142 987)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ 16	38 075	57 213	57 213
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- 16	(18 758)	(17 651)	(38 075)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ 16	360 595	221 884	221 884
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- 16	(398 504)	(340 382)	(360 595)
- C.N.S.S en début de période	+ 16	129 390	124 754	124 754
- C.N.S.S en fin de période	- 16	(157 538)	(123 882)	(129 390)
- CAVIS en début de période	+ 16	12 730	11 222	11 222
- CAVIS en fin de période	- 16	(19 504)	(10 114)	(12 730)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ 16	768 517	601 111	601 111
- Diverses Charges à payer en fin de période	- 16	(742 336)	(965 656)	(768 517)
- TVA, payées sur biens et services	+ 16	215 500	179 343	371 506
- Charges de personnel	+ 23	1 843 786	1 570 766	3 077 120
- Autres charges d'exploitation	+ 24	1 131 869	990 960	2 034 167
- Impôts et taxes	- 24	(212 873)	(231 149)	(439 586)
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>2 912 883</u>	<u>2 061 064</u>	<u>4 798 496</u>

NOTE 35 : INTERETS PAYES

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Frais d'émission des emprunts	+ 11	140 416	131 809	311 014
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ 14	3 571 333	3 727 702	3 727 702
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- 14	(3 148 296)	(2 641 766)	(3 571 333)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	+ 14	1 189 003	1 004 758	1 004 758
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	- 14	(1 424 478)	(1 388 968)	(1 189 003)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+ 14	42 474	29 837	29 837
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	- 14	(74 375)	(19 300)	(42 474)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+ 14	247 659	116 485	116 485
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	- 14	(634 368)	(176 765)	(247 659)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en début de période	- 14	(284 286)	(22 744)	(22 744)
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie en fin de période	+ 14	365 213	142 925	284 286
- Charges financières	+ 21	10 865 405	8 982 021	19 290 459
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- 21	(102 710)	(96 243)	(190 621)
Intérêts payés		10 752 991	9 789 749	19 500 706

NOTE 36 : IMPOTS ET TAXES PAYES

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ 16	-	1 284 954	1 284 954
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- 16	(158 992)	(481 011)	-
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en début de période	- 11	(340 915)	-	-
- Etat, report d'impôts sur les sociétés en fin de période	+ 11	-	-	340 915
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ 16	29 466	27 325	27 325
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- 16	(50 546)	(23 656)	(29 466)
- Etat, Caisse de compensation en début de période	+ 16	2 385	-	-
- Etat, Caisse de compensation en fin de période	- 16	(38 601)	-	(2 385)
- Etat, TCL à payer en début de période	+ 16	11 070	59 101	59 101
- Etat, TCL à payer en fin de période	- 16	(11 472)	(10 768)	(11 070)
- Etat, TCL en cours de restitution en début de période	- 11	(133 515)	(133 515)	(133 515)
- Etat, TCL en cours de restitution en fin de période	+ 11	133 515	133 515	133 515
- Etat, TFP en début de période	- 11	-	-	-
- Etat, TFP en fin de période	+ 11	-	2 161	-
- Impôts et taxes	+ 24	212 873	231 149	439 586
- Impôts sur les bénéfices	+ 30	1 112 334	1 267 388	2 025 929
Impôts et taxes payés		767 602	2 356 643	4 134 890

NOTE 37 : AUTRES FLUX DE TRESORERIE

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Remboursement assurance groupe en début de période	+ ou - 11 & 16	2 970	148	148
- Remboursement assurance groupe en fin de période	+ ou - 11 & 16	272	(2 731)	(2 970)
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ 11	132 755	151 098	151 098
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- 11	(165 269)	(233 780)	(132 755)
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en début de période	+ 11	953 900	306 306	306 306
- Différences de change à récupérer, Tunis Ré en fin de période	- 11	(236 494)	(442 426)	(953 900)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ 11	444 776	469 029	469 029
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- 11	(383 361)	(469 029)	(444 776)
- Comptes d'attente en début de période	+ ou - 11 & 16	(162 897)	(180 192)	(180 192)
- Comptes d'attente en fin de période	+ ou - 11 & 16	163 840	124 378	162 897
- Provisions sur jetons de présence à payer en début de période	- 16	(42 000)	(42 000)	(42 000)
- Provisions sur jetons de présence à payer en fin de période	+ 16	42 000	42 000	42 000
- Autres comptes créditeurs en début de période	- 16	(381)	(426)	(426)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ 16	8 369	1 289	381
- Prestataires en début de période	- 16	(135 701)	(442 389)	(442 389)
- Prestataires en fin de période	+ 16	476 077	398 119	135 701
- Dépôts et cautionnements en début de période	+ 11	44 616	44 616	44 616
- Dépôts et cautionnements en fin de période	- 11	(44 616)	(44 616)	(44 616)
- Retenue de garantie en début de période	- 16	(13 439)	(9 518)	(9 518)
- Retenue de garantie en fin de période	+ 16	16 385	15 866	13 439
- Placements en titres en début de période	+ 8	-	-	-
- Placements en titres en fin de période	- 8	(15 597 185)	-	-
- Produits des placements	+ 22	162 256	31 033	66 465
- Fonds social	- 17	-	(11 703)	-
- Autres produits d'exploitation	+ 20	-	25 000	25 000
- Autres gains ordinaires	+ 28	220 255	279 895	389 423
- Autres pertes ordinaires	- 29	(2 807)	(426)	(3 401)
- Appurement compte débiteur divers	- 27	(62 937)	-	-
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>(14 178 615)</u>	<u>9 541</u>	<u>(450 440)</u>

NOTE 38 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ 10	5 100	1 487	17 057
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ 10	107 210	117 377	368 085
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>112 310</u>	<u>118 864</u>	<u>385 141</u>

NOTE 39 : DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	+ 9	2 000 000	1 000 000	1 000 000
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>2 000 000</u>	<u>1 000 000</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 40 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Dividendes et tantièmes	+ 17	2 550 000	2 550 000	2 550 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ 16	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- 16	-	(2 550 000)	-
- Dotation au fonds social	+ 17	29 422	-	20 175
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>2 579 422</u>	<u>-</u>	<u>2 570 175</u>

NOTE 41 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	Notes	30 juin 2014	30 juin 2013	31 décembre 2013
- Banques	+ 5	7 570 909	1 809 061	4 859 872
- Caisses	+ 5	837	262	-
- Banques, découverts	- 12	(17 662)	(3 765 241)	(2 784 731)
<u>Liquidités et équivalents de liquidités</u>		<u>7 554 084</u>	<u>(1 955 918)</u>	<u>2 075 141</u>

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2014

Messieurs les actionnaires de la société **ATTIJARI LEASING**,

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale ordinaire du 29 juin 2012, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société « Attijari Leasing » couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2014. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 420 977 KDT et un bénéfice net de la période s'élevant à 2 566 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société « Attijari Leasing », comprenant le bilan au 30 juin 2014, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints de la société « Attijari Leasing » arrêtés au 30 juin 2014, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2014

Les Co-commissaires aux Comptes

Cabinet Walid BEN AYED
Walid BEN AYED

FINOR
Mustapha MEDHIOUB